

INSTRUCTIONS DE COURSE

Inscriptions



WhatsApp
Coureurs



Demi National Sud ILCA
18 au 20 avril 2025



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 L'annexe T (conciliation) sera appliquée.
- 1.4 Les règles de classes de « France Laser ILCA » s'appliqueront.
- 1.5 En cas de traduction des IC, le texte en français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel en ligne : [Tableau Officiel en ligne](#). Et un groupe WhatsApp pourra dupliquer le tableau officiel : [Groupe WhatsApp](#).
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Les communications sur l'eau peuvent être effectuées par le comité de course sur le canal : 72

4. CODE DE CONDUITE & PUBLICITÉ

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent utiliser tout équipement et toute publicité fournis par l'autorité organisatrice avec soin, en respectant les règles de navigation, conformément à toute instruction d'utilisation et sans interférer avec son bon fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en face du hall d'entrée de la base nautique.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 30 minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

<u>Date</u>	<u>Confirmation des inscriptions</u>	<u>Briefing</u>	<u>1^{er} signal d'avertissement</u>
Jeudi 17 avril	14h00 – 17h00		
Vendredi 18 avril	9h00 – 12h00	12h30	14h00
Samedi 19 avril		10h00	11h00
Dimanche 20 avril			10h00
	Remise des prix : Dès que possible		

6.2 Nombre de courses :

<u>Classes</u>	<u>Nombres de courses maximum</u>	<u>Courses par jour</u>	<u>Maximum par jour</u>
ILCA	9	3	4

6.3 Pour prévenir les ILCA qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Le dernier jour de régates : aucun signal d'avertissement sera donné après 15h30

7. PAVILLONS DE CLASSE

FLOTTES	PAVILLONS	INFORMATIONS
ILCA 4		
ILCA 6		
ILCA 7		

8. ZONES DE COURSE

Les zones sont précisées en **annexe 1** - ZONES DE COURSE

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront définis en **annexe 2** - PARCOURS.

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours et, si nécessaire, le cap approximatif et la distance du premier bord.

10. MARQUES

Voir annexe parcours.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et :
- 12.1.1 Le côté parcouru de la marque de départ
 - 12.1.2 Un pavillon orange envoyé sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord de la ligne de départ.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.4 Les procédures de départs seront conformes à la RCV 26 pour les ILCA.

Minutes avant signal de départ	Signal visuel envoyé	Signal visuel affalé	Signal sonore	Signification
10 (minimum)	Pavillon Orange		1	La course va bientôt commencer
5	Pavillon de série		1	Signal d'avertissement
4	Uniform ou noir		1	Signal préparatoire et pénalité de départ
1		Uniform ou noir	1 long	Dernière minute
0		Pavillon de série	1	Départ

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour modifier la prochaine section du parcours, le comité de course peut :
- 13.1.1 Mouiller une nouvelle marque au vent.
 - 13.1.2 Déplacer la ligne d'arrivée.
 - 13.1.3 Déplacer la porte sous le vent.

- 13.2 Lorsqu'une nouvelle marque est mouillée, la marque d'origine sera déplacée dès que possible. Lors d'un changement ultérieur où une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par la marque d'origine.
- 13.3 Les parcours peuvent être réduits à l'aide du pavillon « S » (RCV 32).

14. L'ARRIVÉE - RÉDUCTION DE PARCOURS

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 En cas de réduction de parcours, la ligne d'arrivée sera conforme à la RCV 32.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Application de la 44.1
- 15.2 L'annexe P s'applique comme suit :
- 15.2.1 La P.2.3 ne s'applique pas.
- 15.2.2 La P.2.2 est modifiée de telle sorte qu'elle s'applique à toutes les pénalités après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

Classes	Temps cible d'une course	Temps limite du premier pour passer la marque 1
ILCA	60 min	30 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (Do Not Finish) sans instruction (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 61.1(a).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite pour déposer une demande d'instruction est de 60 minutes après l'un des événements suivants :
- 17.1.1 Le dernier bateau de la flotte a terminé la dernière course de la journée, ou
- 17.1.2 Le comité de course signale qu'il n'y aura plus de courses aujourd'hui, selon ce qui est le plus tard.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au PC Course, situé à l'entrée du container.
- 17.3 Des avis seront affichés sur le tableau officiel en ligne au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'étage de la base nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le tableau officiel de l'épreuve.

- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P, sera affichée sur le tableau officiel en ligne.

18 CLASSEMENT

- 18.1 3 courses doivent être courues et validées afin que la régata soit validée
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19 RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP] [NP]

- 19.1 À chaque départ et retour à terre, y compris en cas de retour signalé par le pavillon "H", un élargement est obligatoire pour toutes les classes en compétition.
- Tous les concurrents doivent élarger avant de partir sur l'eau et dès leur retour à terre.
 - L'élargement ouvre 1 heure avant le premier signal d'avertissement du jour.
 - Un concurrent qui n'a pas élargé avant le départ est considéré comme non partant (DNS) pour la première course du jour.
 - Un concurrent qui n'a pas élargé au retour est considéré comme non partant (DNS) pour la dernière course du jour.
 - Si un concurrent n'élargit ni au départ ni au retour, il est classé non partant (DNC) pour toutes les courses du jour.
 - Horaires limites pour élarger :
 - o **Au départ** : avant le premier signal d'avertissement.
 - o **Au retour** : avant la fin du délai de dépôt des réclamations après la dernière course.
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course.
- 19.3 Lorsque le pavillon V est envoyé sur le bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l'eau jusqu'à ce que le pavillon V soit affalé.
- 19.4 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent d'accepter une remorque et d'être ramené à terre.
- 19.5 Le canal VHF sera le 72.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites par écrit à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

Bateaux	Identifications
Comité de Course	
Jury	

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par avec les lettres de nationalités visible sur le capot du moteur.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche. Un second coupe circuit dans le bateau à avoir dans le bateau.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

- 23.5 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs assistant leurs athlètes dans ou autour de la zone de départ doivent limiter leur vitesse à cinq nœuds.

24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMPLACEMENT

[DP] Les bateaux doivent être maintenus dans la zone qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau.

26. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice

27 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 27.1 Conformément aux RCV, les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir.

L'autorité organisatrice (comprenant la Fédération Française de Voile, la ligue de voile, le club nautique, le Comité de Course, le Jury, les employés, volontaires ou partenaires) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

- 27.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
- b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
- c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
- g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

ARBITRES DÉSIGNÉS:

ROLE	NOM	QUALIFICATION
PRESIDENT DU JURY	Nicolas COMPTA	Juge National
	Edwin VANHEEK	Juge Régional stagiaire en évaluation finale
	Thierry TRIPOUL	Juge Régional stagiaire évaluation
PRESIDENT DU COMITE DE COURSE BRAVO	Éric DESCRIAUD	Comité de Course Régional
COMITÉ DE COURSE ADJOINT	Anne BOUCHARD	Comité de Course Régional
COMMISSAIRE AUX RÉSULTATS	Nicolas COMPTA	Juge National

Club Nautique Canet Perpignan

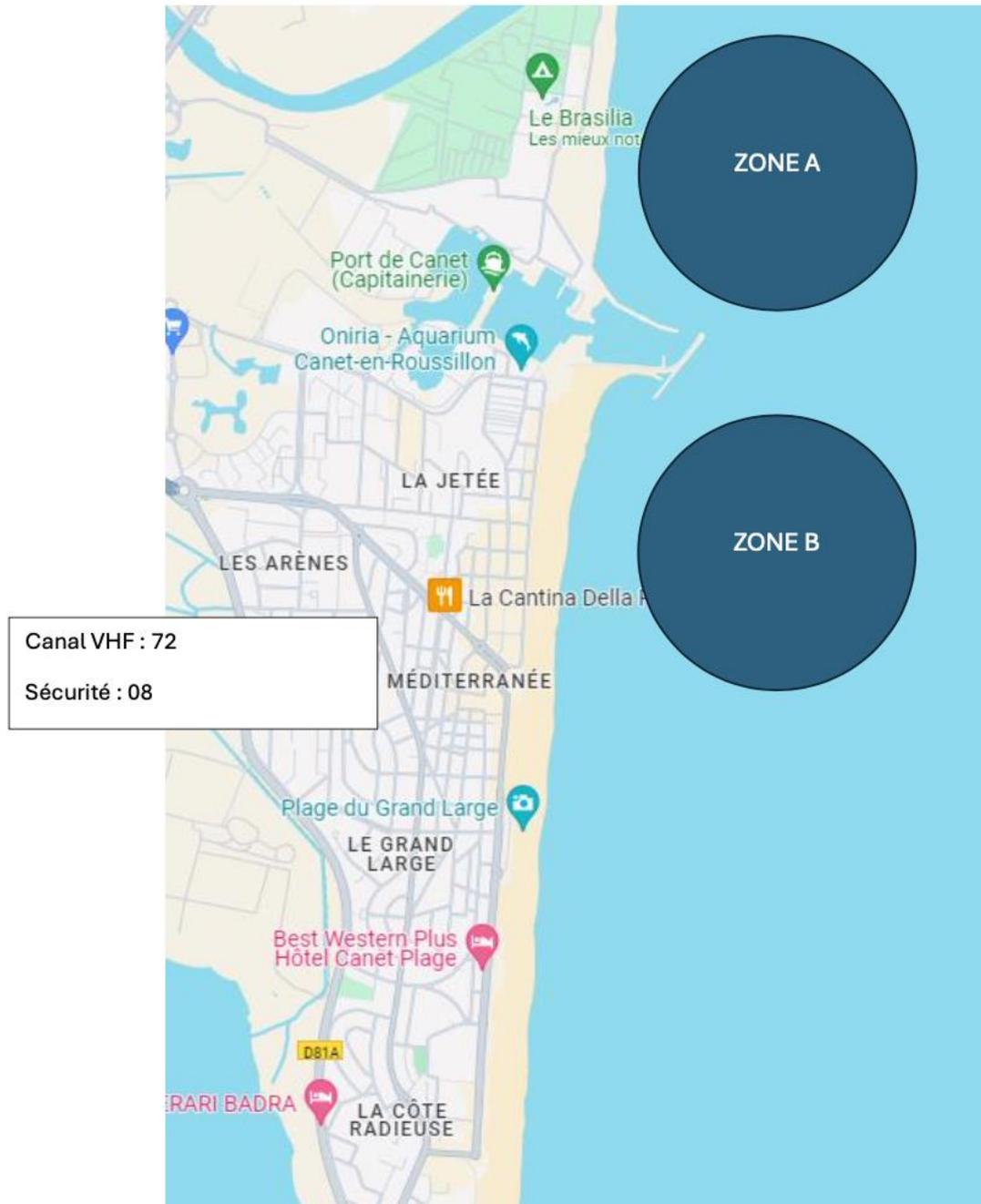
6 Avenue Capitaine Delestrain

66140 – Canet en Roussillon

+33 468 733 395

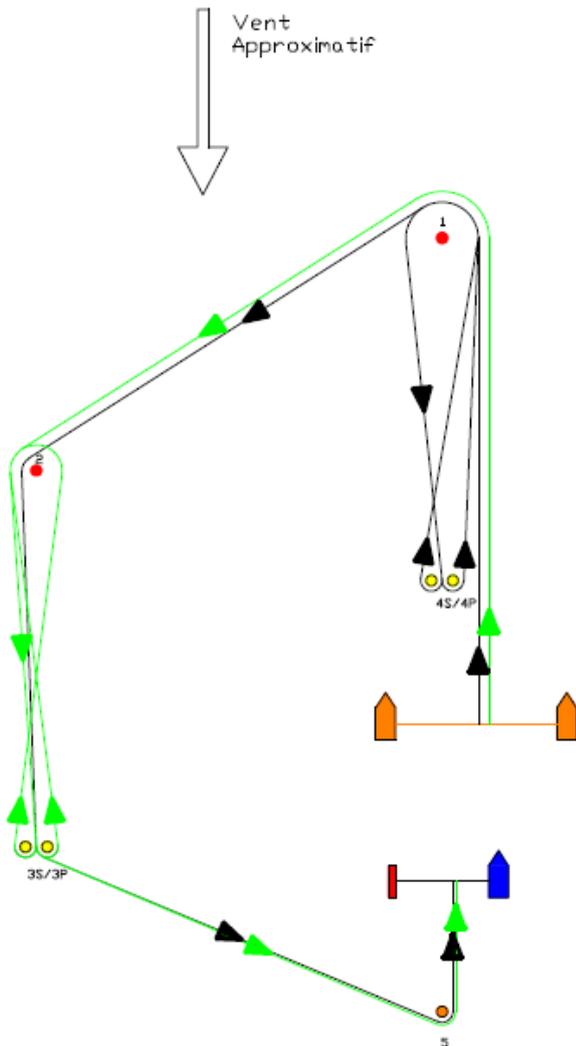
Site internet : [Cliquez-ici](#) / E-mail : [Cliquez-ici](#)

Annexe - 1 : ZONE DE COURSE



Annexe - 2 : PARCOURS

Marque 1 et 2 :	Bouée cylindrique ORANGE
Marque de la Porte 3 et 4 :	Bouée cylindrique JAUNE
Marque 5 :	Bouée cylindrique ROUGE
Arrivée :	Frite ROUGE



Parcours :

Cagnard 1 : Départ – 1 – 2 – 3S/3P – 2 – 3P – 5 Arrivée

Cagnard 2 : Départ – 1 - 4S/4P – 1 – 2 – 3P – 5 Arrivée

Cagnard 3 : Départ – 1 – 2 – 3P – 5 - Arrivée